

# BPJEPS LTP Bac

**Brevet Professionnel de la Jeunesse,  
de l'Éducation populaire et du Sport**  
Mention « Animation Loisirs tous publics »

ASKORIA  
Les Campus  
des solidarités

Niveau visé : Niveau 3 (InfraBac) | Durée : 14 mois | Modalité : Présentiel | Campus ASKORIA : Saint-Brieuc

**Prochain démarrage : septembre 2025**

Code RNCP : 28557 (Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025)  
Certificateur : ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

**Formation en cours de réingénierie**

## Le métier

**Activités sportives, culturelles, artistiques... L'animateur socioculturel propose de nombreuses activités à destination de publics variés : enfants, adolescents, personnes âgées...**

Il encadre des activités dans une logique éducative, ludique, récréative et de découverte. Son objectif est

de favoriser l'épanouissement et la créativité des personnes accompagnées, en :

- Favorisant l'échange d'idées et les activités de groupe
- Développant la créativité et l'expression personnelle.
- Proposant des activités sportives, culturelles, sociales, artistiques ou ludiques.
- Sensibilisant au développement durable, l'art, les sciences

## La formation

La formation menant au BPJEPS LTP est construite autour de 4 Unités Capitalisables de formation (UC décomposées en modules) à certifier pour obtenir le diplôme :

- UC 1 : **Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure**
- UC 2 : **Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure**
- UC 3 : **Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs**
- UC 4 : **Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation du champ « Loisirs tous publics »**

La formation se déroule sur **14 mois avec une alternance** entre la formation théorique et la formation pratique :

- **605 H de formation théorique** à l'école ASKORIA dispensant la formation
  - Cours et ateliers collectifs
  - Sessions techniques
  - Temps d'appropriation individuels des contenus
  - Travaux personnels et collectifs
  - Gestion de projets
  - Participation à des événements
  - Projets d'expérimentation sociale et solidaire
- **2,35 H de certification** des UC menant à l'obtention du diplôme. Chaque unité est certifiée séparément, et validé avec une note minimum de 10/20.
- **1 141 H de formation pratique** réparties sur des périodes d'immersion en situation professionnelle, encadrées par un référent de terrain au sein de la structure.

En proximité des référents professionnels de terrain, les équipes pédagogiques d'ASKORIA effectuent un suivi individualisé de la montée en compétence de l'apprenant.



Textes réglementaires  
encadrant la certification

En partenariat avec **UFCV**

**ASKORIA**  
activateur de solidarités

# Avec le BPJEPS LTP, je peux :



- **autonomes** en situation d'animation auprès de publics fragilisés
- **responsables** au plan pédagogique et éducatif de leur action.
- **capables de travailler en mode collectif et partenarial.**
- **capable de diriger un accueil collectif de mineurs** (accueils de loisirs...)
- **à même d'assurer la sécurité** des tiers et des publics accueillis.

## Accéder à la formation

### Profils et prérequis

La formation est accessible aux personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle vers les métiers de l'animation.

Les candidats doivent justifier :

- d'une **formation de secourisme** en cours de validité.
- de **200H d'expérience en situation d'animation** ou d'un diplôme dispensant des 200H d'expérience.

*Liste exhaustive en annexe.*

### Voies d'accès

Vous pouvez préparer le BPJEPS LTP, selon votre projet :

- **En formation initiale**
- **En contrat d'apprentissage** (apprentissage / professionnalisation).
- **En formation continue**

### Financements

En fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, étudiant...), vous pouvez mobiliser différents dispositifs de financement de la formation :

- **Qualif Emploi** (Région Bretagne)
- **CPF** (Compte Personnel de Formation)
- **Transition Pro**
- **Financement personnel**
- **Financement Employeur ou OPCO**

[askoria.eu](https://askoria.eu)

**55% de réussite**

au BPJEPS LTP en 2023 à ASKORIA  
soit 11 personnes diplômées.

**+80% des diplômés·es**

sont en emploi dans les 6 mois  
suivant la formation

Enquête d'insertion ASKORIA  
Données 2024



Formation agréée  
et financée par la  
Région Bretagne



## Je m'inscris !

### Mon Espace Candidat·e

- **Je crée mon compte** en sur le portail d'inscription d'ASKORIA.
- **Je dépose une demande** de renseignement en ligne.
- **ASKORIA me recontacte et m'accompagne** : conseil en orientation professionnelle, devis, financements, prérequis.
- **Je réalise en ligne un test d'autopositionnement** pour situer mon niveau avant l'entrée en formation.
- **Je rencontre un.e professionnel.le d'ASKORIA lors d'un entretien** visant à construire mon parcours de formation personnalisé.

**Je candidate sur le portail  
d'inscription ASKORIA**  
[webaurion.askoria.eu](https://webaurion.askoria.eu)

# BPJEPS LTP : Liste exhaustive des exigences préalables à l'entrée en formation

Le candidat qui postule à la formation préparant au BPJEPS Animation Loisirs tous publics doit :

## **Fournir l'attestation d'une formation de secourisme, parmi lesquelles :**

- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité
- Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité

## **Fournir l'attestation de la Journée Défense et Citoyenneté ou l'attestation de recensement**

## **Fournir une / des attestation.s Employeur justifiant d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures** (sauf si dispense)

A noter : pour attester de ces 200H, l'expérience d'un service civique ne suffit pas. Le candidat doit fournir une attestation de face à face pédagogique en autonomie.

Par ailleurs, les 200H d'animation dans le cadre de formation type Bac Pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne) ne peuvent être prise en compte.

## **Dispenses**

Vous pouvez être dispensé.e de l'attestation de l'expérience professionnelle de 200H en situation d'animation si vous êtes titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT)
- Certificat de qualification professionnelle CQP « animateur périscolaire »
- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur BAFA
- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur BAFD
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option)
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option)
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité)